



MAIRIE D'ARS-EN-RE
Madame la Maire
24, place Carnot
17590 ARS-EN-RE

Courrier transmis par messagerie électronique.

Aux Portes-en-Ré, le mardi 10 décembre 2024.

Objet : subventions publiques aux organismes de droit privé – relance suite à l'avis n°20246991 de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs

Madame la Maire,

Pour faire suite à l'avis n°20246991 de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (cf. copie ci-jointe), nous vous réitérons ci-dessous notre demande, datée du 6 septembre 2024, formulée par courrier recommandé avec avis de réception.

En application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de ses décrets et arrêté d'application, vous voudrez bien nous communiquer les dossiers complets concernant les subventions publiques accordées par la commune d'Ars-en-Ré aux organismes de droit privé pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024, comprenant notamment :

- *le formulaire unique de demande de subvention,*
- *le budget de l'organisme de droit privé pour l'année de la demande de subvention,*
- *le cas échéant, le budget du ou des projets présenté(s) par l'organisme de droit privé pour l'année de la demande de subvention*
- *les comptes financiers de l'organisme de droit privé pour l'année antérieure à celle de la demande de subvention,*
- *le cas échéant, le compte-rendu financier de la subvention accordée établi par l'organisme de droit privé.*

Pour éviter à vos services un travail de copie ou de numérisation de ces informations, nous nous proposons de venir les consulter dans les locaux de la Mairie d'Ars-en-Ré selon des modalités que vous voudrez bien nous proposer.

A défaut, vous voudrez bien nous les adresser :

- *de préférence par voie électronique à l'adresse : contact.adcnordiledere@gmail.com,*
- *ou à défaut par voie postale à l'adresse : ACNIR - BP n°90003 - 17880 LES PORTES EN RE.*

Dans cette attente, nous vous prions, Madame la Maire, de bien vouloir accepter l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Président de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré
Loïc BAHUET